

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



ACTION

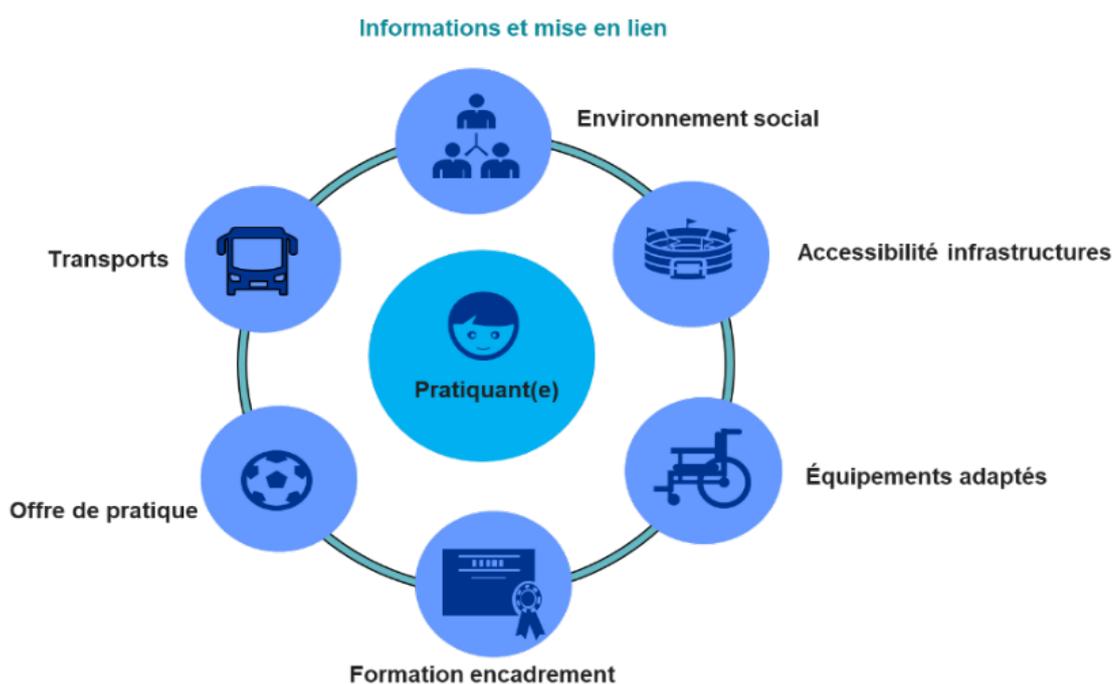
Vous souhaitez développer une offre d'activité physique et sportive (APS) pour les personnes en situation de handicap ? C'est possible, notamment par la mise en réseau des acteurs accompagnant ce public et le soutien aux actions déjà existantes.

Au-delà des bénéfices sur la santé, démontrés quels que soient l'âge et l'état de santé, la pratique régulière d'APS est un vecteur d'autonomie, d'inclusion sociale et d'amélioration de la qualité de vie. C'est un moyen de se réapproprier son corps, de prendre confiance et de changer son regard et celui des autres sur le handicap.

Face à la diversité des situations qu'englobe le handicap, à la multiplicité des acteurs et à la méconnaissance des bienfaits de l'activité physique, plusieurs leviers peuvent être mobilisés à court et moyen termes.

OBJECTIFS

- Encourager les personnes en situation de handicap (PSH) à pratiquer une APS de manière encadrée ou individuelle, en compétition ou en loisir.
- Créer du lien entre les acteurs locaux impliqués dans l'accompagnement des PSH et les structures sportives pour développer une vision commune.
- Participer à l'animation des réseaux proposant une offre d'activité physique ou sportive à destination de ces publics, en particulier en mobilisant le réseau des clubs sportifs existants.
- Favoriser l'accessibilité réelle et universelle de l'espace public (voierie, parcs, installations sportives).
- Appréhender l'accès à l'activité physique et sportive en adoptant le point de vue du pratiquant et une approche globale (schéma ci-dessous).



ETAPES POUR LA MISE EN PLACE ET MOYENS NÉCESSAIRES

- Identifier l'offre de pratique existante, les acteurs clés et les politiques importantes conduites sur le territoire (cf. fiche « Approche globale d'une politique territoriale sport santé »).
- Faciliter la mise en œuvre et soutenir les projets multipartenaires, notamment en s'appuyant sur le référent régional du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou les référents des services déconcentrés du ministère des Sports.
(voir la partie « Ressources utiles »).
- Encourager les actions ponctuelles et régulières, en ville, à l'école, en milieu professionnel, favorisant la pratique mixte ou spécifique, notamment en accompagnant les clubs dits ordinaires qui seraient volontaires pour accueillir des personnes en situation de handicap.
- Evaluer les ressources mobilisables pour améliorer les conditions d'accès à la pratique (créneaux dans les installations sportives, matériel, formations à destination des encadrants, transports, outils d'information...).
- Rendre lisible l'offre de pratique, en utilisant les outils disponibles et avec les acteurs identifiés lors de la première étape.
- Relayer les actions mises en place sur le territoire (réseaux sociaux, flyers, relais avec les Maisons Sport-Santé et tous les acteurs identifiés préalablement sur le territoire...) et informer les relais auprès des pratiquants potentiels (voir partie « Partenaires possibles »).
- Renforcer la prise en compte de l'accessibilité dans l'aménagement urbain et dans l'aménagement des nouveaux équipements sportifs, y compris ceux en accès libre.

COÛTS ET FINANCEMENTS NÉCESSAIRES

Le coût de cette action varie selon l'ampleur du dispositif, les ressources humaines sollicitées, le type de public, le nombre de personnes accueillies en fonction de leur capacité physique.

Exemple : le coût moyen d'un intervenant en prestation dispensant une séance d'activité physique d'une heure est de 50 € (incluant le temps pédagogique de préparation).

Les financements possibles :

- Collectivités territoriales (conseil régional, conseil départemental, intercommunalité etc.).
- Agence Nationale du Sport, appels à projet, enveloppe de mise en accessibilité des équipements sportifs, aides dédiées pour les associations sportives.
- Agence Régionale de Santé (contrat local santé, appels à projet, etc.).
- Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).
- Conférence des financeurs.
- Caisse d'allocation familiale (CAF), Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Maison départementale de l'autonomie (MDA).



PARTENAIRES POSSIBLES

Secteur du sport :

- DRAJES – SDJES.
- Centre d'expertise sport-handicaps (CESH).
- Mouvement sportif : référents des fédérations sportives, Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), réseau territorial du CNOSF (CROS / CDOS), Fédérations sportives, dont Française Handisport et Fédération Française de Sport Adapté, associations sportives fédérales, associations œuvrant dans le sport-santé etc.
- Structures sportives commerciales en mesure d'accueillir des PSH.

Secteur médico-social :

- Agence Régionale de Santé (ARS).
- Etablissements de santé, Professionnels de santé et paramédicaux.
- Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) (annuaire des ESMS disponible sur les sites régionaux des ARS).

- Associations de PSH, aidants .

Intersectoriels :

- MDPH, MDA, Centres communaux d'action sociales (CCAS), Caisse d'Allocation Familiale (CAF).
- Maisons Sport-Santé, Réseaux Sport-Santé Bien-Être.
- Centres médico-sportifs.
- Autres collectivités territoriales.
- Secteur éducatif.
- Ecoles, Instituts médicoéducatifs, établissements avec « classes ULIS » (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire), dispositif pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap dans le premier et second degré.

Autres :

- Tous les autres acteurs clés en lien avec le public ciblé.

BONNES PRATIQUES

A. Cellule sport handicap santé de Nice

La Cellule Sport Handicap Santé de la Ville de Nice accompagne notamment les personnes en situation de handicap dans la pratique du sport et facilite la recherche d'un club ou d'une association sportive.

<https://www.nice.fr/fr/sports/activites-sportives-adaptees>

B. Le dispositif d'appui à l'inclusion sportive (DAIS)

C'est un dispositif transversal et pluridisciplinaire qui, dans le Gard, aide les sportifs à accéder à leur propre excellence au travers d'un projet sportif personnalisé et du suivi de ce projet (démarches administratives, logistique, transport, etc.). Le DAIS accompagne aussi le club à l'accueil de sportifs en situation de handicap. Cela passe par un soutien aux éducateurs sportifs, de la formation, la valorisation des démarches inclusives. Il devient ainsi une structure de liaison avec tous les acteurs.

C. Le projet de formation des clubs para-accueillants à Paris

Ce projet de formation consiste à équiper et accompagner des clubs ordinaires dans une démarche para-accueillante, à travers une formation des encadrants et des dirigeants d'une part, et un suivi dans la construction du projet de club, conduite par la Ville de Paris, le CPSF, la FFH et la FFSA.

D. Le programme ESMS X CLUB

Mise en lien et financement d'actions pérennes entre clubs sportifs et ESMS par le CPSF.

<https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/>

E. Centre sport adapté de Paris

Des animateurs sportifs de la Ville se déplacent dans une dizaine de centres dédiés aux personnes en situation de handicap mental (essentiellement des Instituts médicoéducatifs). Différentes activités sont proposées en partenariat avec la FFSA. Des activités sportives périscolaires sont également proposées aux élèves des classes ULIS.

<https://www.paris.fr/pages/faciliter-la-pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap-6795>

RESSOURCES UTILES

- **Stratégie Nationale Sport et Handicaps.**

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/stategienationalesporthandicaps20202024.pdf>

- **Guide et cartographie des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap.**

(<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>)

- Plateforme et cartographie régionales.
- Etats des lieux régionaux publiés par le CPSF.
- Différents sites fédéraux (FFH, FFSA, FFGolf..).

- **Liste des référents régionaux du CPSF.**

(<https://france-paralympique.fr/en-regions/>)

- **Guide d'accueil des pratiquants en situation de handicap.**

(https://france-paralympique.fr/wp-content/uploads/2019/11/plaquette_web_bien-accueillir-ph.pdf)

- **Formations des professionnels de l'activité physique ou sportive.**

- Formations du ministère chargé des Sports.

<http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeps/Reglementation-4-UC/Certificats-Complementaires/>

- Formations universitaires.
- Formations fédérales et ressources pédagogiques FFH et FFSA.

- **Accès à du matériel adapté/mise en accessibilité du bâti.**

- Enveloppe accessibilité de l'Agence nationale du sport.

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/notedeserviceequipements2020-3.3.2020_signee.pdf

- Site et Guide de la FFH.

<http://www.handisport.org/materiel/>

<https://extranet.handisport.org/documents/viewDocument/2694>

- **Plateforme numérique de recensement, partage et location de matériel adapté.**

www.toolib.fr

- **Ministère de l'Education Nationale**

- Réseau Canopé

-Ecole inclusive (Informations et ressources pédagogiques pour favoriser la pratique d'activité physique des enfants en situation de handicap).

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive/amenager-et-adapter/fiche-adaptation/permettre-la-pratique-des-activites-sportives-collectives.html>

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive/amenager-et-adapter/fiche-adaptation/permettre-la-pratique-des-activites-athletiques-pour-un-eleve-avec-des-troubles-des-fonctions-motric.html>

Contact

bougerplus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS

